

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi DPF and Catalyst Cleaner

Date d'impression: 28.01.2016

Code du produit: 1669

Page 1 de 9

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Autoprofi DPF and Catalyst Cleaner

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CTP GmbH	
Rue:	Saalfelder Strasse 35h	
Lieu:	D-07338 Leutenberg	
Téléphone:	+49 (0)36734 230-0	Téléfax: +49 (0)36734 230-22
e-mail:	msds@bluechemgroup.com	
Interlocuteur:	Jens Moeller, Dipl.-Chem.	Téléphone: +49 (0)36734 230-19
Internet:	www.bluechemgroup.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Pour Allemagne: +49-361-730730 (24 heures/7 jours)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 43159

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-aminoéthanol, éthanolamine

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H229	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi DPF and Catalyst Cleaner

Date d'impression: 28.01.2016

Code du produit: 1669

Page 2 de 9

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Contient 18,0 % en masse de composants inflammables.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Aérosols, ininflammable(s)

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol			10 -< 25 %
	252-104-2		01-2119450011-60	
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine			3 -< 5 %
	205-483-3	603-030-00-8		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H332 H312 H302 H314			
7320-34-5	tetra-potassium-diphosphate (potassium-pyro-phosphate)			1,0 -< 2,5 %
	230-785-7			
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi DPF and Catalyst Cleaner

Date d'impression: 28.01.2016

Code du produit: 1669

Page 3 de 9

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes suivants peuvent se manifester:
état inconscient. État d'ébriété. vomissement. état semi-conscient. Maux de tête.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Jet d'eau en aspersion.
mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

S'étale à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi DPF and Catalyst Cleaner

Date d'impression: 28.01.2016

Code du produit: 1669

Page 4 de 9

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)-propanol	50	308		VME (8 h)	
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : FKM (Caoutchouc fluoré).NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection respiratoire

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aerosol
Couleur: transparent
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 11,4

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Point d'éclair: 75 °C

Limite inférieure d'explosivité: 1,1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 14,0 vol. %

Température d'inflammation: 270 °C

Pression de vapeur: 8000 hPa
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,011 g/cm³

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi DPF and Catalyst Cleaner

Date d'impression: 28.01.2016

Code du produit: 1669

Page 5 de 9

Teneur en solvant:

Solvant(s) organique(s): 18 %

Eau.: 80 %

9.2. Autres informations

Teneur en solide:

1,0 %

Aucune donnée

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine				
	par voie orale	DL50	1515 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	1025 mg/kg	Lapin	IUCLID
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi DPF and Catalyst Cleaner

Date d'impression: 28.01.2016

Code du produit: 1669

Page 6 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	65 mg/l	48 h	Daphnia magna	
7320-34-5	tetra-potassium-diphosphate (potassium-pyro-phosphate)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>750 mg/l	96 h	Leuciscus idus	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine	-1,91 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Code d'élimination des déchets-Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi DPF and Catalyst Cleaner

Date d'impression: 28.01.2016

Code du produit: 1669

Page 7 de 9

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.2



Code de classement: 5A
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité dégagée: E0
Catégorie de transport: 3
N° danger: -
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.2



Code de classement: 5A
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité dégagée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.2



Marine polluant: -
Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité dégagée: E0

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi DPF and Catalyst Cleaner

Date d'impression: 28.01.2016

Code du produit: 1669

Page 8 de 9

EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.2
14.4. Groupe d'emballage: -
 Étiquettes: 2.2



Dispositions spéciales: A98 A145 A167 A802
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
 Passenger LQ: Y203
 Quantité dégagee: E0
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 951,8 g/l

Information supplémentaire

contient:

< 5 % Phosphate

< 5 % Tensides non ioniques

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H312 Nocif par contact cutané.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi DPF and Catalyst Cleaner

Date d'impression: 28.01.2016

Code du produit: 1669

Page 9 de 9

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)